



INFORMATIONS – VIE SCOLAIRE

Année Scolaire 2026-2027

AUTORISATION DE SORTIE DE L'ÉLÈVE

Les responsables légaux sont appelés à choisir l'autorisation de sortie de l'élève :

- Externe : L'élève sortira à la fin de ses cours à l'issue de la demi-journée.
- Demi-pensionnaire : L'élève sortira à la fin de ses cours à l'issue de la journée.

Tous les élèves demi-pensionnaires doivent impérativement prendre leur déjeuner au restaurant scolaire. Lorsqu'il n'y a pas cours l'après-midi, les demi-pensionnaires peuvent sortir à partir de 13h05 après avoir déjeuné au collège et **si leur autorisation de sortie les y autorise.**

Les responsables légaux sont également appelés à choisir une autorisation de sortie parmi les trois proposées ci-dessous, pour l'élève, valable pour toute l'année scolaire :

Stricte (rouge) : l'élève est au collège pendant toute sa durée d'ouverture, soit de 7h55 à 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis et de 7h55 à 12h00 les mercredis. Pendant cette période, il est sous la responsabilité de l'établissement. L'élève externe est au collège de 7h55 à 12h00 et de 13h25 à 16h30.

Sur autorisation (jaune) : la présence de l'élève au collège est déterminée par son emploi du temps et son statut : il doit être présent dans l'établissement depuis la première heure de cours inscrite à l'emploi du temps dont les parents ont pris connaissance, jusqu'à la dernière heure de cours inscrite à ce même emploi du temps, de la demi-journée s'il est externe, et de la journée s'il est demi-pensionnaire. Ainsi, en cas de modification temporaire d'emploi du temps, l'élève doit avoir préalablement fait remplir, par ses représentants légaux, un billet mis à disposition ou sur papier libre une autorisation à arriver plus tard ou à quitter plus tôt le collège. Il sera alors sous la responsabilité de ses représentants légaux en dehors de la période ainsi définie. Dans le cas d'une absence d'un enseignant pour le jour même, un mail des responsables légaux doit être envoyé aux assistants d'éducation sur pronote en précisant la date et l'heure du départ de l'élève ainsi que le nom de l'adulte (la personne de confiance devra être munie d'une pièce d'identité).

Libre (vert) : la présence de l'élève au collège est déterminée par son emploi du temps et son statut : il doit être présent dans l'établissement depuis la première heure de cours inscrite à son emploi du temps du jour, jusqu'à la dernière heure de cours inscrite à ce même emploi du temps, de la demi-journée s'il est externe, et de la journée s'il est demi-pensionnaire. Ainsi, en cas de modification temporaire d'emploi du temps, et même dans le cas où celle-ci est connue le jour même ou si les parents n'en n'ont pas pris connaissance, l'élève est autorisé à arriver plus tard ou à quitter plus tôt le collège. Il reste sous la responsabilité de ses représentants légaux en dehors de la période ainsi définie.

Pendant le temps scolaire défini selon les autorisations rouge, orange ou vert, il est formellement interdit aux élèves de quitter l'établissement. Ainsi, **la présence de tous les élèves dans le collège est obligatoire si une heure d'étude est située entre deux cours**, qu'elle soit régulière, ou due à l'absence d'un professeur ou de tout autre cas. Dans ce cas, les élèves sont accueillis en salle d'étude, salle des lumières ou CDI.

LES HORAIRES DE L'ÉTABLISSEMENT

MATIN		APRÈS-MIDI	
7h40	Ouverture du portail	13h05	Ouverture du portail
7h55	Rassemblement devant la salle de classe et fermeture du portail à la 1 ^{ère} sonnerie.	13h16	Rassemblement devant la salle de classe et fermeture du portail à la 1 ^{ère} sonnerie.
8h00	Début des cours	13h21	Début des cours
8h53	Interclasse	14h29	Interclasse
9h46	Récréation	15h22	Récréation
10h05	Début des cours	15h37	Début des cours
10h58	Interclasse	16h30	Fin des cours de l'après-midi
11h51	Fin des cours du matin		

Vous pouvez prendre connaissance du règlement intérieur de l'établissement sur le site du collège : <https://prevert-isere.ent.auvergnerhonealpes.fr/>

Aucun élève n'est autorisé à sortir de l'établissement entre 2 heures de cours.

